

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Exposition œuvres artistiques : peinture, dessin, photographie, sculpture et gravure.

Date limite d'inscription : lundi 19 décembre 2022

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site internet et/ou réseaux sociaux :

Art proposé : - Peinture

- Dessin

- Photo

- Sculpture

- Gravure

Pièces à fournir

- ce formulaire rempli, daté et signé
- le règlement daté et signé
- la fiche technique complétée (avec photo de chaque œuvre exposée) - à retourner au plus tard le 19/12/2022
- votre attestation d'assurance «Responsabilité civile» (en cours de validité)
- la copie de votre pièce d'identité (en cours de validité)

Inscription et réservation

Les inscriptions devront être retournées pour le lundi 19 décembre dernier délai, accompagnées des pièces à fournir par courriel à communication@grandchampdesfontaines.fr

ou à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Grandchamp-des-Fontaines - 25 avenue Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

Toute demande d'inscription incomplète sera refusée.

Les demandes d'inscription seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Tout exposant, ne pouvant être présent, s'engage à prévenir la Mairie dans les meilleurs délais possible.

Le : / / 2022 À :

Signature :

Signature du représentant légal pour les mineurs :

RÉGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 1

La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines organise l'exposition Couleurs en Hiver, SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS FAVORABLES, du vendredi 20 janvier à partir de 14 h jusqu'au lundi 23 janvier 17 h à l'Espace des Cèdres. La Mairie se réserve donc le droit d'annuler l'événement à tout moment si les conditions sanitaires, météo ou autre excluent la faisabilité de la manifestation. De son côté, l'exposant est tenu de respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Article 2

Cette exposition est ouverte aux artistes peintres, dessinateurs, photographes, sculpteurs et graveurs, localisés sur le département de la Loire-Atlantique.

Article 3

L'inscription au préalable est obligatoire, les places étant limitées. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Elles seront validées par la Mairie, après réception du dossier complet. Seules les œuvres proposées au moment de l'inscription seront retenues lors de l'installation.

Article 4

Les emplacements sont attribués par l'organisateur (Mairie de Grandchamp-des-Fontaines), en fonction de la configuration pré-établie de la salle, du nombre et de la nature des œuvres.

Article 5

Les exposants sont invités à déposer leurs œuvres le jeudi 19 janvier de 10 h à 18 h. Le démontage aura lieu le mardi 24 janvier de 10 h à 18 h. L'exposant est tenu de laisser son emplacement propre et de ne rien laisser sur place.

Article 6

Les exposants doivent être en possession d'une assurance «Responsabilité civile» les couvrant de tout risque inhérent à cette exposition. Aucune responsabilité ne pourra être retenue ni de recours engagé contre la Mairie en cas d'accident, de vol et de dommage de toute nature sur ses œuvres qui pourrait subvenir du fait de la négligence de l'exposant ou de son représentant, pour quelle que cause que ce soit.

Article 7

En cas de désistement, l'exposant est invité à prévenir la Mairie dans les meilleurs délais. Il ne sera pas habilité à céder, sous-louer, prêter, tout ou partie de son emplacement qui lui était alloué.

Article 8

L'exposant s'engage à respecter le règlement et autorise la Mairie à utiliser les prises de vues, où il et/ou ses œuvres apparaissent, (photos, vidéos) réalisées durant l'exposition dans le cadre de sa communication institutionnelle dans un délai de 10 ans à compter de la date de la manifestation (magazine, presse, affichage, site internet, réseaux sociaux et partage, vidéos, diaporama, etc.)

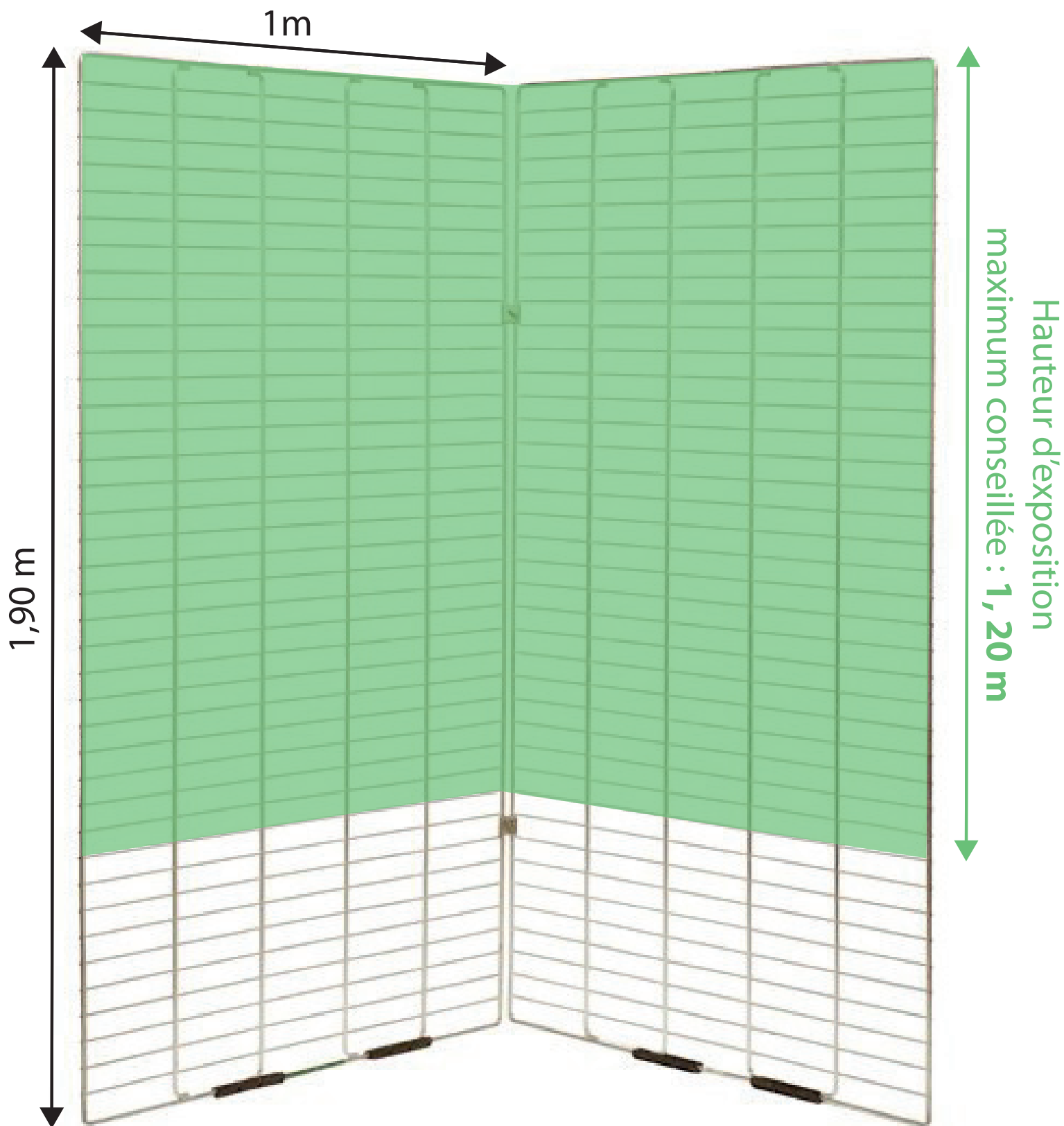
Ce présent règlement est valable pour l'édition de janvier 2023 et pourra être révisé pour les expositions ultérieures.

Le / / 2022

Signature :

Signature du représentant légal pour les mineurs :

FICHE CONSEIL - INSTALLATION SUR GRILLES



Seule une face de chaque grille est visible
Pas d'installation Recto / Verso